

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à la Salle Desjardins du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher le lundi 9 septembre 2024, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

3, rue Donat-Grenier (lot 6 486 201 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Un écran de verdure d'une largeur de 6 mètres à partir de la ligne avant afin de permettre l'implantation d'un stationnement alors que l'article 471 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit un écran de verdure d'une largeur minimale de 10 mètres en cour avant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 6 septembre 2024, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 21 août 2024.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin



CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 420 du code municipal)

Dérogation mineure - 3, rue Donat-Grenier (lot 6 486 201 du cadastre du Québec)

Je soussignée, Julie Lemelin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, le 21 août 2024, entre 10h00 et 16h00, tel que prévu dans le règlement 278-22 concernant les modalités de publication des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 août 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Lemelin